

**COMPTE RENDU CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**17 MARS 2022**

**Date de Convocation**

11/03/22

L'an Deux Mille Vingt Deux

**Le 17 mars, à 20 H 30**

à Spay.

Le conseil de communauté, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur FRANCO.

**Etaient présents :**

En exercice : **46**

Présents : **35**

Votants : **43**

M<sup>mes</sup> ALINE, BOURNEUF-COURTABESSIS, CORBIN, COUET, DELAHAYE, EL IRARI, FERRAND, GARNIER, HARDOUIN, LEBATTEUX, MENAGE, MOUSSAY, POIDVIN, QUEANT, RIOLE, ROGER, ROTON-VIVIER, SCHMITT, TAUREAU.

MM. d'AILLIERES, AVIGNON, BERGUES, BOISARD, BOURMAULT, BRETON, CHALUMEAU, CORBIN, COYEAUD, DESPRES, FABUREL, FONTAINEAU, GARNIER, GEORGET, JARROSSAY, HEULIN, LECERF, LEPROUX, LERUEZ, MAZERAT, PANETIER, PAVARD, PIERRIEAU, RICHARD, TELLIER, VIOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient excusés :**

Mme SCHMITT, MM. FABUREL, HEULIN, Mme EL IRARI à M. VIOT, Mme FERRAND à Mme ROGER, Mme TAUREAU à M. GARNIER, Mme ROTON-VIVIER à M. BRETON, M. PIERRIEAU à Mme MOUSSAY, M. RICHARD à Mme MENAGE, M. PAVARD à M. DESPRES, M. LECERF à Mme COUET.

**Secrétaire de séance : M. FONTAINEAU Hervé**

**Etaient également présents :** Madame LEFEUVRE Florence, Directrice Générale des services, Monsieur VERNASSIERE Mickaël, Directeur Général Adjoint, Madame JOUIN Aurélie Chargée de Projet Territoire/PVD.

**OBJET : Finances – Solidarité avec l'Ukraine - Don**

Suite au courrier de Madame Jacqueline Gourault, Ministre chargée de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, adressé aux élus concernant la guerre déclarée à l'Ukraine par la Russie, le 24 février 2022 ayant pour conséquence immédiate l'exil d'une partie de la population vers les pays de l'Union Européenne,

Vu le communiqué de l'association des Maires et Adjoints de la Sarthe en date du 3 mars 2022 exposant le dispositif de dons (nature ou financier) mis en place avec la Protection Civile,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le versement d'un don de 1 250 € à la Protection Civile et 1 250 € à la Croix Rouge pour l'opération de solidarité avec l'Ukraine.

**OBJET : Finances – Ile MoulinSart – Tarifs boutique 2022**

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les tarifs boutique du site de l'île MoulinSart 2022 mentionnés en pièce jointe.

**OBJET : Administration générale – Commune de La Suze sur Sarthe – Désignation d'un membre de la commission Santé / Education**

Vu la démission de Madame Sabrina Breton, conseillère communautaire, membre de la commission Education / Santé, la Commune de La Suze sur Sarthe propose que Madame Caroline Roton Vivier, nouvelle conseillère communautaire, siège au sein de cette commission.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable au vote par scrutin public. Monsieur le Président fait procéder au vote, par scrutin public.

Madame Caroline Roton Vivier, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamée membre de la commission Education / Santé.

**OBJET : Administration générale – Election d'un délégué au sein du Pays Vallée de la Sarthe**

Vu la démission du conseil municipal de Souligné-Flacé de Madame de Madame Sonia Trémoureaux, conseillère municipale siégeant en tant que déléguée titulaire au Syndicat mixte du Pays Vallée de la Sarthe,

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires quels sont les candidats au poste de délégué titulaire au sein du Pays Vallée de la Sarthe.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable au vote par scrutin public. Monsieur le Président fait procéder au vote, par scrutin public.

Monsieur Damien Gautelier (Commune de Souligné Flacé), ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est désigné délégué titulaire du Syndicat mixte Vallée de la Sarthe.

**OBJET : Administration générale – Election de délégués au SMAEP Brains-Souligné**

Vu la démission du conseil municipal de Souligné-Flacé de Madame Sonia Trémoureaux, conseillère municipale, siégeant en tant que déléguée titulaire au Syndicat mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) de Brains-Souligné.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires quels sont les candidats au poste de délégué titulaire au sein du SMAEP de Brains-Souligné.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable au vote par scrutin public. Monsieur le Président fait procéder au vote, par scrutin public.

Monsieur Antoine Touchet (Commune de Souligné Flacé), ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est désigné délégué titulaire du SMAEP de Brains-Souligné.

Monsieur Antoine Touchet étant actuellement délégué suppléant au sein de ce syndicat, Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires quels sont les candidats au poste de délégué suppléant au sein du SMAEP de Brains-Souligné.

Monsieur Damien Gautelier (Commune de Souligné Flacé), ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est désigné délégué suppléant du SMAEP de Brains-Souligné.

**OBJET : Ressources humaines – Services Techniques – Crédit d'un poste d'Assistant(e) de direction**

Afin de renforcer la structuration des services techniques,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, par une abstention et quarante-trois voix pour, décide de créer un poste d'Assistant(e) de direction des services techniques communautaires, selon les caractéristiques principales suivantes :

✓ Missions :

- Gère et anime le pool accueil-secrétariat-comptabilité des services techniques,
- Assure la mise en œuvre et le suivi administratif des marchés publics des services techniques,
- Assiste la Directrice des services techniques.

✓ Conditions d'emploi :

- Cadre d'emploi des Adjoints administratifs, grade d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe ou cadre d'emploi des Rédacteurs, grades de Rédacteur ou Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- Temps de travail : Temps complet,
- Poste à pourvoir au 15 mai 2022.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel.

**OBJET : Ressources humaines – Culture – Vacance de poste d’Assistant d’enseignement artistique guitare et modification de la délibération de création de poste**

Un agent contractuel occupant le poste d’Assistant d’Enseignement Artistique (A.E.A.) a présenté sa démission qui prendra effet au 18 mars 2022.

Par ailleurs, ce poste a été créé par délibération N°DE412\_11\_05\_18 du 17 mai 2018. Celle-ci ne mentionne pas la possibilité de recruter des agents contractuels en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire. Or, conformément aux recommandations de la Préfecture, seul l’organe délibérant est compétent pour autoriser le recrutement de contractuels.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l’unanimité, décide de modifier les conditions de création du poste en autorisant le recrutement de contractuels, de déclarer la vacance de poste et de lancer le recrutement comme suit :

- ✓ Missions : Chargé de l’enseignement de sa spécialité / Participation à la mise en œuvre du projet d’établissement / Intervention sur les deux antennes de l’école de musique.
- ✓ Conditions d’emploi :
  - Cadre d’emploi AEA, grade d’AEA Principal de 2<sup>ème</sup> classe spécialité musique,
  - Temps de travail : 5h / 20h hebdomadaires,
  - Poste à pourvoir au 18 mars 2022.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel.

**OBJET : Ressources humaines – Education - Jeunesse – Vacance de poste d’Agent d’animation et élargissement des grades de recrutement**

Un agent d’animation jeunesse a demandé une mutation externe qui sera effective à compter du 25 avril 2022.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l’unanimité, décide de :

- ✓ Supprimer le poste d’Agent d’animation créé par délibération N°DE416\_02\_12\_16 du 15 décembre 2016 aux caractéristiques principales suivantes :
- ✓ Créer un poste d’Agent d’animation jeunesse, de déclarer la vacance de ce poste et de lancer le recrutement selon les principales caractéristiques suivantes :
  - Missions :
    - Accueillir et accompagner les jeunes dans leurs activités et projets de loisirs,
    - Elaborer, organiser et animer des activités en direction des jeunes 11-17 ans, en ayant une attention particulière envers les adolescents âgés de 15 à 17 ans,
    - Sous la responsabilité du responsable jeunesse, accompagner et favoriser « le pouvoir d’agir » des jeunes,
    - Sous la responsabilité du responsable jeunesse, concevoir, planifier et animer les actions d’éducation aux médias ainsi que sur les outils numériques.
  - Conditions d’emploi :
    - Cadre d’emploi des Adjoints d’animation, grade d’Adjoint d’animation et grade d’Adjoint d’animation principal de 2<sup>ème</sup> classe,
    - Temps de travail : Temps complet,
    - Date d’effet : 25 avril 2022.

**OBJET : Ressources humaines – Service ADS – Poste d’agent d’instruction –  
Elargissement des grades de recrutement**

Un poste d’Agent d’instruction des autorisations de droit des sols (ADS) est vacant, suite au décès d’un agent le 17 février 2022.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l’unanimité, décide de :

- ✓ Supprimer le poste d’Agent d’instruction ADS créé par délibération N°DE412\_03\_02\_19 du 14 février 2019 et modifié par délibération N°DE412\_14\_06\_19 du 25 juin 2019 aux caractéristiques principales suivantes :

✓ Créer un poste d'Agent d'instruction des autorisations de droit des sols, de déclarer la vacance de ce poste et de lancer le recrutement selon les principales caractéristiques suivantes :

- Missions :

- ⇒ Instruire les déclarations et demandes d'autorisation d'urbanisme (Permis d'aménager et de construire, permis de démolir, déclarations préalables, certificats d'urbanisme opérationnels) et rédaction des propositions d'arrêtés,
- ⇒ Gestion et suivi administratif des décisions,
- ⇒ Lancer les consultations des services (article R423-50 du code de l'urbanisme) et synthétiser les avis,
- ⇒ Renseigner et conseiller (au téléphone ou physiquement), les élus, les agents communaux et le public, et les orienter le cas échéant vers le partenaire pertinent,
- ⇒ Réaliser des visites sur le terrain lors de l'instruction des dossiers (si nécessaire),
- ⇒ Assister les élus pour le contrôle de conformité,
- ⇒ Animer ou participer à des réunions avec les élus, les professionnels (architecte, géomètre, notaire...), les services de l'Etat, le CAUE,
- ⇒ Suivre l'évolution de la réglementation (fiscalité, participations, sécurité-accessibilité, procédures opérationnelles : études d'impact, loi sur l'eau, risques).

- Conditions d'emploi :

- ⇒ Cadre d'emploi des Adjoints administratifs, grade d'Adjoint administratif, d'Adjoint administratif principal de 2ème classe et d'Adjoint administratif principal de 1ère classe ou cadre d'emploi des Rédacteurs, grade de Rédacteur.
- ⇒ Temps de travail : Temps complet.
- ⇒ Date d'effet : 1er avril 2022.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel.

#### **OBJET : Economie – ZA des Noës à Spay – Vente d'une parcelle à la SAS FGDGD**

La SAS FGDGD (en cours de création, enseigne Secur'Park) représentée par Mme Delphine DUMOULIN, souhaite procéder à l'acquisition du lot P d'une superficie de 3 302 m<sup>2</sup> du Parc d'activités des Noës à Spay, afin d'y construire un local d'une superficie totale de 1 300 m<sup>2</sup> environ pour une activité de gardiennage, stationnement, entretien de véhicules de loisirs de type camping-car et véhicules de prestige. 30 emplacements de 22,5 m<sup>2</sup> chacun seront proposés.

Le local comprendra également 2 bureaux de 50 et 25 m<sup>2</sup> qui seront proposés à la location.

Le prix de vente de la parcelle est de 23,60 € HT/m<sup>2</sup>, soit un montant total de 77 927,20 € HT.

Vu l'avis de France Domaine en date du 27 mai 2021,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, valide la vente de la parcelle mentionnée ci-dessus à la SAS FGDGD ou toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer et autorise Monsieur le Président ou Madame la Vice-présidente (en cas d'empêchement de Monsieur Président) en charge de l'économie et de l'emploi à signer l'acte de vente à intervenir au prix de vente de 23,60 € H.T./m<sup>2</sup>, frais d'acte en sus, ainsi que tout document relatif à cette acquisition.

Madame Béatrice Levêque conseillère municipale de la Commune de Saint Jean du Bois et membre du groupe projet de territoire est invitée par Monsieur le Président à rejoindre les élus présentant la question suivante.

#### **OBJET : Projet de territoire 2020 /2035 – Adoption**

Monsieur le Président et les membres du groupe Projet de Territoire rappellent les différentes étapes réalisées depuis octobre 2020, en lien avec le Collège des Transitions Sociétales pour mener à bien l'élaboration du Projet de Territoire « Val de Sarthe ».

Sa concrétisation a été permise par la mise en œuvre de modules de formation pour les élus et les agents d'encadrement, des temps de concertation en lien avec la population, les entreprises,

les associations et d'un travail par secteur géographique avec les Communes du territoire et les Commissions communautaires pour aboutir à un projet co-construit.

L'objectif étant, dans une démarche volontaire, de définir une feuille de route commune et concertée pour le devenir du territoire Val de Sarthe sur un premier horizon de 10/15 ans, et dans le but de répondre aux enjeux écologiques, sociaux et démocratiques de plus en plus prégnants : réchauffement climatique, perte de biodiversité, épuisement des ressources naturelles, défiance vis-à-vis de la démocratie représentative, fracture sociale...

Le document annexé à la délibération est le fruit de ce travail.

Après débat, le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le projet de territoire 2020 / 2035 ci-annexé.

Par ailleurs, il est demandé à chaque conseil municipal du territoire d'adopter ce projet. Monsieur le Président et les membres du groupe projet se rendront disponibles pour présenter ce travail dans les conseils municipaux.

Fait à La Suze sur Sarthe, le 17 mars 2022  
Le Président de la Communauté de communes  
Emmanuel Franco



